

en ligne en ligne

BIFAO 87 (1987), p. 53-72

Pascale Ballet, Fatma Mahmoud

Moules en terre cuite d'Éléphantine (Musée copte). Nouvelles données sur les ateliers de la région d'Assouan à l'époque byzantine et aux premiers temps de l'occupation arabe [avec 6 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

9782724710885

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)

Musiciens, fêtes et piété populaire

Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

MOULES EN TERRE CUITE D'ÉLÉPHANTINE (MUSÉE COPTE)

NOUVELLES DONNÉES SUR LES ATELIERS DE LA RÉGION D'ASSOUAN, À L'ÉPOQUE BYZANTINE ET AUX PREMIERS TEMPS DE L'OCCUPATION ARABE*

Pascale BALLET (IFAO) et Fatma MAHMOUD (Musée Copte)

La présence d'un ensemble de moules en terre cuite, provenant d'Eléphantine et conservés au Musée Copte (Vieux-Caire), destinés au façonnage de lampes, de figurines de terre cuite et de gourdes, permet de fonder, avec certitude, l'origine de plusieurs groupes d'objets moulés en terre cuite répandus dans l'Egypte copte et de cerner la place prépondérante d'Eléphantine dans ce domaine. Tous les moules ont été recueillis lors de la 4° campagne de fouilles de Clermont-Ganneau et de Clédat, en 1910, d'après les indications fournies par les livres d'inventaire du Musée Copte.

Ces moules trouvés à Eléphantine, conservés au Musée Copte, au nombre d'une trentaine, n'ont, à notre connaissance, fait l'objet d'aucune publication (1). De l'Egypte chrétienne, très peu de moules sont connus, à l'exception de quelques matrices de lampes et d'ampoules à eulogie (2).

- * Les photographies sont, pour la plupart, l'œuvre d'A. Lecler, IFAO; on remarquera que les détails des moules apparaissent parfois en relief sur la reproduction photographique, par effet optique, alors qu'ils sont réellement en creux. Le dessin des profils et des coupes est dû à P. Laferrière, IFAO.
- (1) Toutefois, les numéros des moules de lampes du Musée Copte sont indiqués dans Shier, Terracottas Lamps from Karanis, Egypt. Excavations of the University of Michigan, Ann Arbor, 1978, n. 41, p. 169, « all said to have come from Elephantine »,
- (2) Deux moules de lampes, alors conservés au Musée Egyptien, ont été publiés, Strzygowski, Koptische Kunst, CGC, Vienne, 1904, n°s 8979 et 8980, p. 228-29, fig. 281-282. Sur un inventaire des moules de lampes, en Egypte, aux

périodes romaine et byzantine, en plâtre et en terre cuite, Shier, o.c., p. 169, n. 39-41. On rectifiera, ici, ce qui est dit dans la note 41 de Shier, qui compare, de manière erronée, deux moules, l'un d'Ehnasya, l'autre de Mit Rahineh, à ceux d'Eléphantine, qui n'ont en réalité aucun point de ressemblance avec les deux autres. On pourra consulter aussi la bibliographie fournie par Hayes dans la publication du Royal Ontario Museum, Ancient Lamps in the Royal Ontario Museum. I: Greek and Roman Clay Lamps. A Catalogue. Ontario Museum, Toronto, 1980, p. 140-141. Quant aux moules d'ampoules de Saint Ménas, cf. Kaufmann, Die Menasstadt und das Nationalheiligtum der altchristlischen Aegypter in der Westalexandrinischen Wüste, I, Leipzig, 1910, pl. 82, 100.

Grâce à la récente donation des carnets de fouille de Jean Clédat faite par sa famille au Musée du Louvre, carnets que nous avons pu consulter (1), la date et l'emplacement exacts de cette découverte sont désormais connus, puisqu'ils sont consignés dans le journal de fouille de la campagne 1910-1911, qui débuta précisément le 7 novembre 1910; Clédat rédigea ainsi le rapport de fouille : « 11 janvier. Dans la partie sud du portique du grand temple, dans une chambre on recueille une série de fragments de terre-cuites et surtout de moules coptes; quelques-uns parfois d'assez grandes dimensions ». Figure ensuite, selon une numérotation continue, une description sommaire de 48 objets, pour la plupart des moules. Il fut alors possible, dans la majorité des cas, d'identifier, à l'aide des courtes notices numérotées et rédigées par le fouilleur, les moules du Musée Copte. Quelques-uns, mentionnés dans le même carnet, sont conservés au Musée du Louvre (2).

Concernant la date de cette trouvaille, il s'agit donc du début de l'année 1911 et non de 1910, comme cela est indiqué sur les fiches du Musée Copte; quant au « grand temple », on peut raisonnablement y reconnaître le temple de Khnoum, dont le pronaos fut transformé en église à partir du 6° siècle (3); par ailleurs, on sait que la cour et ses portiques furent occupés par des unités d'habitation, dont on distingue trois phases et partiellement liées à l'établissement militaire, installé depuis le 5° siècle dans la cour du grand temple (4). On pourrait supposer que les moules proviennent de l'une de ces maisons, maison qui aurait eu une fonction artisanale ou aurait servi de dépôt à un atelier de mouleurs d'objets en terre cuite.

(1) Nous tenons à remercier Mmes M.-H. Rutschowscaya, conservateur au Département des Antiquités Egyptiennes, section copte, et E. Gaillard, chargée de mission dans ce même département, d'avoir mis à notre disposition ces cahiers de fouilles, acquis très récemment. Madame E. Gaillard prépare un article sur cette donation, à paraître dans la Revue du Louvre, début 1988. M. H. Jaritz nous a signalé par ailleurs la trouvaille de moules en terre cuite dans les déblais près de la terrasse du temple de Khnoum, en 1974, lors de la 5° campagne de fouilles de l'Institut Allemand. Nous le remercions également de nous avoir montré les copies de photographies (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) de neuf moules parmi ceux du Musée Copte, appartenant au fonds documentaire de

l'Institut Suisse, et numérotées F 23866-23869.

- (2) Mme E. Delange, conservateur au Département des Antiquités Egyptiennes, chargée de la publication du matériel d'Eléphantine conservé au Musée du Louvre, a bien voulu nous montrer les moules du Musée du Louvre, afin de nous permettre de faire d'éventuels raccords entre les fragments du Louvre et ceux du Musée Copte.
- (3) Grossmann, Kirche und spätantike Hausanlagen im Chnumtempelhof. Elephantine II, AV 25, 1980, p. 35 et p. 75 sq.; cette église appartient à la seconde phase des réaménagements de la cour et du pronaos.
- (h) Id., p. 39-75; certaines maisons, dites de la seconde phase de construction, sont effectivement installées dans le portique sud de la cour.

Dans l'attente de la parution du catalogue général du Musée Copte, alors que nous sommes chargées de la publication des objets en terre cuite, nous souhaitons, dès maintenant, présenter les principaux aspects de cette documentation, qui éclaire la question des origines — s'entend au sens géographique du terme — de la fabrication d'un certain nombre de pièces moulées de l'Egypte copte. Un choix des principaux moules, les mieux conservés et les plus caractéristiques de cet ensemble, sera ici présenté (doc. 1-16).

ÉLÉPHANTINE, LA RÉGION D'ASSOUAN ET LES ATELIERS DE CÉRAMIQUE

Des indices sérieux attribuaient aux ateliers de potiers de la région d'Assouan la fabrication de la céramique dite Coptic Red Slip Ware (ou Egyptian $A = Groupe\ Orangé)^{(1)}$. Ce groupe, à pâte de couleur claire (Munsell 2, 5YR 6/4: brun rouge clair; 5YR 7/6: jaune rouge), à texture bien reconnaissable — il s'agit d'une texture assez fine, comprenant de très petites inclusions ferrugineuses rouges et noires, des micas —, est surtout connu par sa céramique fine, assiettes et plats, diffusée dans tous les établissements urbains et monastiques de l'Egypte copto-byzantine, à partir du 5° siècle après J.C. et jusqu'aux premiers siècles de l'occupation arabe (2). Des analyses récentes ont confirmé l'origine assouanaise de cette céramique, faite à partir de variétés de kaolinites, encore utilisées de nos jours dans l'industrie céramique (3).

Outre les données faisant appel à la composition chimique de ces récipients d'une part, et la forte proportion de ce groupe sur la plupart des sites romains tardifs et coptes dans la région d'Assouan d'autre part, mais aussi jusque dans la zone thébaine, la découverte de sceaux en terre cuite à Eléphantine, destinés à imprimer de motifs (croix, lièvre, rosaces) le fond interne de bols et d'assiettes contribua, à son tour, à cerner plus précisément un des centres de fabrication céramique les plus importants de l'Egypte coptobyzantine (4). La céramique fine, si elle constitue la majeure partie des importations en dehors de sa zone de production, ne constitue pas la seule catégorie issue de ces ateliers;

(1) Hayes, Late Roman Pottery. A Catalogue of Roman Fine Wares, BSR, Londres, 1972, p. 387; Rodziewicz, La céramique romaine tardive d'Alexandrie, Alexandrie I, Varsovie, 1976, p. 56 sq. (2) Adams, Ceramic Industries of Medieval

Nubia, I-II, Kentucky, 1986, p. 525 sq. et 538 sq., reconnaît deux grandes périodes dans l'histoire de l'industrie céramique assouanaise : le groupe A I, le plus ancien, apparaît de 100 à 450 apr. J.-C. en Nubie; le groupe A II ou Byzantine

Aswan Wares est importé en Nubie de 500 à 850 apr. J.-C.; les débuts de ce second groupe sont à situer dès 400.

(3) Ballet et Picon, « Recherches préliminaires sur les origines de la céramique des Kellia (Egypte). Importations et productions égyptiennes », *Cahiers de la céramique égyptienne*, I, IFAO, Le Caire, 1987, p. 43-46.

(4) Ulbert, « Keramikstempel aus Elephantine », *MDAIK* 27, 1971, p. 235-242.

10

des pichets et des flacons accompagnent la céramique fine et sont expédiés en des lieux éloignés, tels que Antinoopolis et Ansina et les laures avoisinantes, à Hermopolis Magna et au Kôm Nemrud, plus loin encore jusqu'en Alexandrie, à Abou Mina et aux Kellia, parmi d'autres centres du delta et de ses limites. Les ateliers d'Eléphantine/Assouan ont aussi fabriqué de la céramique commune, marmites en particulier, et des amphores, expédiées parfois jusque dans la région d'Antinoopolis et d'Ansina, mais en faible quantité.

* *

1. Moules de lampes (doc. 1-5), (Pl. IX et X).

L'existence de matrices en terre cuite destinées au moulage de lampes, parmi le lot d'Eléphantine, dont on peut ici distinguer deux séries principales (doc. 1-3; doc. 4-5), confirme l'appellation « Early christian Aswan Ware class » attribuée à un groupe de lampes bien connu à partir du 5° ou du 6° siècles et particulièrement répandu en Haute-Egypte (1).

De fait, l'examen du matériel permet de constater la très grande ressemblance des pâtes et des revêtements entre ces lampes et la céramique réputée assouanaise : similarité de la texture et des inclusions; engobe rouge tirant parfois sur l'orangé ou le brun (10R 5/4 : rouge faible; 5YR 5/3 : brun rouge; 5YR 6/4 : brun rouge clair); parmi les éléments morphologiques les plus notables, on note la forme bombée et assez haute du réservoir, la carène, correspondant à la jonction des deux valves, souvent marquée et l'anse rubanée, un point d'attache sur la ligne en relief délimitant le médaillon, le second sur la carène; le relief extrêmement prononcé obtenu pour la valve supérieure permet de supposer que le moule correspondant comprend des motifs en creux très marqués. Autres éléments caractéristiques de ce groupe : le décor est constitué d'une association de motifs floraux — rosettes, palmettes — de croix, parfois d'animaux et surtout d'inscriptions grecques, pour la plupart, situées sur le pourtour externe de la valve supérieure. Ces inscriptions mentionnent généralement le nom de saints, d'abba, et parfois d'ecclésiastiques, tels qu'évêques et archevêques, le titre étant parfois indiqué.

Si de fortes présomptions attribuaient à Assouan et à sa région l'origine de quelques séries de lampes, la présence de moules de lampes met un point final à cette problématique. Il s'agit, dans tous les cas, de négatifs de valve supérieure; le revers des moules, dont le bord est ponctué de demi-pastilles irrégulières destinées à faciliter la préhension

(1) Adoptée par Hayes, Ancient Lamps ROM, o.c., p. 124-129, nos 495-511, nos 512-518.

de la matrice lors du démoulage, porte parfois des marques incisées, lettres grecques représentant vraisemblablement des chiffres et motifs géométriques, difficiles à identifier (Pl. X). Aucun positif issu de ces moules ne nous est connu, mais bien des points communs existent entre les moules d'Eléphantine et les lampes du groupe d'Assouan: on notera par exemple la présence d'inscriptions grecques, ce qui constitue un trait propre à ce groupe méridional, l'existence de motifs similaires, tant sur les moules que sur les lampes, même si elles proviennent de moules différents, indiquant que les mêmes poinçons sont utilisés d'un moule à l'autre.

Un élément nouveau fourni par les moules de lampes concerne une série de lampes à la grenouille, dont les pâtes et certains éléments décoratifs semblaient les rattacher aux lampes dites d'Assouan : la présence d'un moule de ce type (doc. 4), parmi ceux d'Eléphantine, indique bien que cette variété de lampe à la grenouille, caractérisée entre autres par la présence de motifs variés autour du corps du batracien, procède effectivement de ces mêmes ateliers et qu'elle diffère des séries habituelles des lampes dites à la grenouille, abondamment répandues au Fayoum et dans le delta, pour le moins (1).

2. Ampoules et gourdes (doc. 6-12), (Pl. XI à XIII).

Les moules d'Eléphantine, conservés au Musée Copte, comprennent un groupe destiné au façonnage d'ampoules ou de gourdes, de deux types de formes et de décors. Bien qu'il s'agisse, dans ce cas, de récipients, ils appartiennent aux mêmes ateliers que les moules de lampes et présentent les caractéristiques habituelles des pâtes faites à partir de variétés de kaolinites, répandues dans la région d'Assouan (2).

La surface externe de ces moules porte ici encore, pour faciliter le démoulage, des tenons aplatis et irréguliers, appliqués sur le pourtour, à la limite du rebord; on observe aussi sur le revers des marques incisées, dont des lettres grecques (3).

Le façonnage des moules procède de techniques identiques à celles des moules de lampes : utilisation vraisemblable d'un prototype pour la forme générale de la moitié de panse, puis application répétée d'un sceau ou d'un poinçon pour la formation des motifs

(1) A Karanis, Shier, o.c., p. 24 sq.; à Ehnasya, Flinders Petrie, Roman Ehnasya, 1904, EEF, 1905, p. 9 sq., pl. LXIII sq.; parmi les moules provenant de Mit Rahineh, certains, soit en plâtre, soit en terre cuite, sont du type à la grenouille, Edgar, Greek Moulds, CGC, Le Caire, 1903, n°s 32302, 32304, 32306, pl. XXVIII.

- (2) On se reportera à la description des pâtes de l'ensemble de la céramique, *supra*, p. 55.
- (3) Cf. infra doc. 2 et suivants. Ces chiffres indiqueraient soit la quantité de positifs à produire, soit une numérotation propre à chaque moule, permettant de les distinguer les uns des autres.

en creux; ceci explique l'aspect répétitif des motifs. On remarque parfois qu'un même poinçon est employé pour deux moules de type différent.

Les moules présentent la particularité de comprendre à la fois le col et la panse (fig. 1) alors que les ampoules à eulogie d'Abou Mina, par exemple, sont façonnées en deux stades (1). Cet aspect propre à la fabrication de chaque face constitue donc une caractéristique des bouteilles plates d'Eléphantine (2).

Il est clair que ce type de forme, en particulier celui du groupe 1, est destiné à contenir et à transporter une matière, plus particulièrement un liquide, qui dépasse le cadre d'une utilisation purement domestique et commerciale, auquel on aurait accordé une certaine valeur.

Groupe 1: il s'agit de moules de valve d'ampoule, à large panse et aplatie, de forme circulaire (fig. 1.1, 1.2); à l'extrémité externe, un repli angulaire à bord plat correspond à la zone de jonction avec l'autre valve. Le diamètre de la panse, mesuré sur le rebord interne du moule, varie de 11 à 18 cm. Le col est court, si l'on en juge par les exemplaires complets. Le décor est disposé en bandes circulaires à partir du centre (doc. 6-10). La figure humaine y est rare (3); priment les éléments végétaux. Les inscriptions, bien qu'incomplètes, mentionnent généralement le nom d'un saint, à une exception près mentionnant la croix victorieuse (doc. 7); on ne remarque cependant aucun élément ne permettant d'identifier le contenu, et aucune inscription, même lacunaire, évoquant le mot eulogie, ne figure. Toutefois, cet élément a silentio n'exclut pas qu'il s'agisse d'ampoules à eulogie, si l'on en juge par un certain nombre d'ampoules de saint Ménas, où la mention d'eulogie ne figure pas (4); de même, il est possible de comparer avec les ampoules d'Asie Mineure, où seules des figures de saints ornent le champ de la panse (5).

- (1) Il s'agit du moulage de chaque valve jointe l'une avec l'autre, puis de l'adjonction du col à goulot étroit, tourné séparément, et des anses.
- (2) Certaines ampoules d'Asie Mineure sont aussi moulées d'un seul tenant, panse, col et anse de chaque valve façonnés à partir du même moule, Metzger, Les ampoules à eulogie du musée du Louvre, Paris, 1981, n° 98 sq., fig. 81 sq.
- (3) Dans un cas inv. 10029 du Musée Copte —, ici non publié, une photographie en possession de l'Institut Suisse que le Dr. H. Jaritz nous a montrée, une autre figurant sur la fiche

du Musée Copte, présentent un médaillon central dans lequel est inscrit une tête féminine (?), au cou ceint d'un collier à double rangée.

(h) Par exemple, certaines ampoules de saint Ménas possèdent un médaillon, où figure, sur les deux faces, un profil de nègre, Metzger, o.c., n°s 80-82; de même, les images canoniques du saint ne comprennent pas toujours d'inscriptions, certes inutiles dans ce cas pour identifier saint Ménas, dont les représentations sont très bien connues.

(5) Metzger, o.c., nos 98-127.

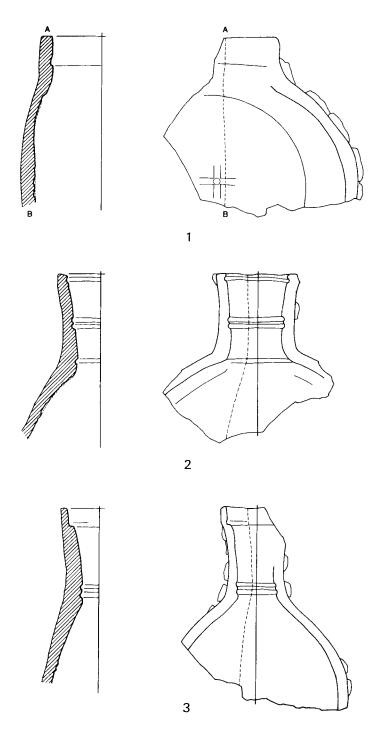


Fig. 1. — Ampoules et gourde d'Eléphantine (Musée Copte).

Section et face interne. 1 : doc. 6; 2 : doc. 8;

3 : doc. 11 (dessins P. Laferrière), éch. 1/3.

10.

Groupe 2: il s'agit de moules de flacons ou de bouteilles ovoïdes, à col assez haut et à épaule oblique (fig. 1.3), anépigraphes (doc. 10-11). La collection du Musée Copte en possède deux exemplaires, qui constituent donc une série peu abondante parmi l'ensemble des récipients moulés d'Eléphantine. On notera que, d'un exemplaire à l'autre, un même poinçon — décor d'arc de cercle inscrit dans un triangle — est utilisé pour le décor du registre horizontal médian.

3. Moules de figurines (doc. 13-16), (Pl. XIV).

Le lot de moules destiné au façonnage des figurines provient lui aussi d'Eléphantine; il apporte là encore une attestation certaine de l'origine de bon nombre de statuettes à deux valves, dont les représentants iconographiques les plus célèbres sont les « orantes ». Jusqu'à présent les figurines de terre cuite, de l'Egypte copte, étaient subdivisées en deux groupes, l'un dont le lieu d'origine, Abou Mina, est bien connu, l'autre surtout répandu en Haute Thébaïde, mais dont la localisation précise des ateliers n'était pas connue.

Le groupe d'Abou Mina présente les caractéristiques suivantes (1): représentation de femmes debout, mains sur les hanches ou sous la poitrine, portant un enfant; hommes debout ou cavaliers; animaux. Les pâtes sont claires, calcaires, telles qu'elles caractérisent aussi l'ensemble de la production céramique d'Abou Mina. Le mode de façonnage des figures féminines est mixte, recourant au moulage pour le visage et le corps, puis au modelage et au pastillage en ce qui concerne les bras, les éléments de coiffure et de parure dans certains cas.

A la zone méridionale de l'Egypte, appartiennent un ensemble de figures féminines, en particulier les « orantes », de cavaliers et de chevaux, en ce qui concerne les représentations les plus courantes. Un certain nombre d'entre eux est signalé à Médamoud, à Tell Edfou, ainsi qu'à Eléphantine (2). Sur le plan technique, ces figurines sont différentes de celles d'Abou Mina: elles sont constituées de deux valves, moulées séparément puis jointes. Jusqu'à présent, le centre de fabrication en était inconnu.

Les moules d'Eléphantine, comprenant les types principaux du groupe méridional, ainsi que les caractéristiques majeures des pâtes assouanaises, attestent clairement qu'une partie, au moins de cette production, sort des ateliers d'Eléphantine ou de ses environs.

le temple de Khnoum, appartient aussi une tête de cheval, Grimm, MDAIK 31, 1975, pl. 27, a; cette maison est datée du début du 6° siècle.

⁽¹⁾ Kaufmann, Die Menasstadt, o.c., pl. 73-78.

⁽²⁾ Gempeler, *MDAIK* 32, 1976, p. 109 et fig. 8, a; ces figurines proviennent de niveaux datés du 6° siècle; à la maison 11, située dans

Il resterait à vérifier si les figurines de Médamoud et de Tell Edfou, par exemple, sont constituées des mêmes types de pâtes.

Ces trois ensembles de moules présentent, outre leur provenance, un certain nombre de caractéristiques communes : utilisation de la terre cuite pour la fabrication des moules et non du plâtre, pâtes du même type — variétés de kaolinites d'origine locale —; présence épisodique d'un engobe rouge; poinçons, de divers stades de précision, indistinctement utilisés pour des lampes et pour les ampoules; tenons semi-circulaires, irréguliers, fixés sur le rebord externe et destinés à faciliter le démoulage; lettres incisées, parfois surlignées, sur le revers, représentant vraisemblablement une indication chiffrée.

En dehors de ces aspects techniques, l'ensemble des moules présente des connotations chrétiennes évidentes : figurent, parmi les motifs imprimés au poinçon, des croix, qui peuvent être incisées sur le revers (doc. 13), ainsi que le chrisme (doc. 16); les inscriptions grecques mentionnent, pour la plupart, des noms de saints, certaines même de portée plus christologique (doc. 1, 7).

DATATION

Le fait que ces divers objets proviennent d'un même contexte et qu'ils présentent des caractéristiques techniques communes laisse supposer que ces matrices sont de la même époque. Parmi les indications qu'apportent les fouilles d'Eléphantine, on signalera que les habitations tardives situées dans la cour du temple de Khnoum, s'il s'agit bien du secteur où les moules furent trouvés, sont datées du milieu du 5° au 7° siècle (1). Des orantes et des lampes-grenouille, ces dernières appartenant vraisemblablement à la série assouanaise décrite précédemment, proviennent de niveaux du 6° siècle (2).

Les datations proposées par Hayes (3), relatives aux lampes du groupe d'Assouan, sont comprises entre le milieu 5° et le 7° siècles. Toutefois, si l'on considère que les lampes, mais aussi les ampoules et les figurines participent de l'activité des ateliers céramiques de l'Egyptian Red Slip A (= Groupe O; = Byzantine Aswan Wares) et donc de leur diffusion, on rappellera que ce groupe est distribué en Nubie jusqu'au milieu du 9° siècle, ainsi qu'à Alexandrie (4).

- (1) Kaiser et alii, MDAIK 31, 1975, p. 70 sq.
- (2) Cf. supra, note 2 p. 60.
- (3) Sans donner néanmoins de raisons précises, Hayes, Ancient Lamps ROM, o.c., p. 124-129, date la Early Christian « Aswan Ware » Class

de la seconde moitié du 5° au 7° siècles.

(4) Adams, Ceramic Industries of Medieval

Nubia, o.c., p. 525 sq. et 538 sq.; Rodziewicz,

BSAC 25, 1983, p. 73-75.

L'ensemble de ces indications reste trop imprécis pour être satisfaisant et nécessitera de revenir sur cette question à l'aide d'éléments plus sérieux. A titre d'exemple, faisant appel à l'onomastique, la mention d'un Pesynthios sur une lampe du groupe d'Assouan indiquerait que ce document n'est pas antérieur à la fin du 6° siècle ou au début du 7° siècle : en effet, ce nom aurait été répandu à la suite de Pesynthios, évêque de Coptos, et de celui d'Hermonthis, porteur du même nom, attestés à cette période; Pesynthios d'Hermonthis aurait pris sa charge pendant le premier tiers du 7° siècle (1).

Conclusion

Ainsi Eléphantine fut le centre d'importants ateliers spécialisés du moins dans la céramique, et constitue sans doute le pendant méridional des ateliers d'Abou Mina. Dans le cas d'Abou Mina, en effet, le domaine de production s'étend à la céramique — amphores, pichets, marmites, jattes —, aux ampoules à eulogie, aux figurines et aux lampes. Si, au grand centre de saint Ménas, où affluèrent grand nombre de pèlerins, la variété des productions, comprenant une importante pacotille religieuse en terre cuite, se conçoit, vu le rayonnement cultuel et spirituel de ce lieu de pèlerinage, le cas d'Eléphantine, ou des ateliers situés à proximité, reste plus problématique; à notre connaissance, il n'existe pas, dans la région d'Assouan, un centre religieux d'une importance telle qu'elle justifierait, entre autres, la fabrication en masse d'objets à connotation religieuse.

En supposant que la fabrication des lampes et des figurines ait pu être partiellement destinée à une diffusion au moins régionale, le cas des récipients moulés, qui paraissent bien être des ampoules de type à eulogie, resterait inexpliqué : ce type de forme est destiné à contenir quelque liquide ou matière précieux; le cas le plus fréquent dans le christianisme antique est l'eau, liée dans le cas d'Abou Mina à une source miraculeuse, elle-même consécutive au martyre de Ménas, ainsi que l'huile bénite provenant des martyria des lieux saints de Palestine, si l'on se réfère aux ampoules de Monza et de Bobbio (2) et d'une manière générale, les huiles des lampes brûlant près des tombeaux de saints (3).

(1) Il s'agit de la lampe N° 7651 du musée Copte; le Dr Gawdat Gabra a attiré notre attention sur ce point; cf. aussi Gabra, MDAIK 40, 1984, p. 27-29; id., « Zu den Pesyntheus-Lampen aus Faras », Jahrbuch für Antike und Christentum (sous presse).

(2) A. Grabar, Les ampoules de Terre Sainte, Paris, 1958; certaines de ces ampoules contiennent, d'après leurs inscriptions, l'« huile de bois de vie

des lieux saints du Christ », id. p. 13.

(3) C'est ce que livre une version éthiopienne de la vie de Saint Ménas, qui retrace la guérison d'un enfant boiteux ayant aperçu une lampe brillant au-dessus du tombeau du saint; à la suite d'autres cas de guérisons, une lampe fut suspendue au-dessus du tombeau du saint, remplie d'huile douce. « Tout le monde prenait

Pourtant, dans le cas de Syène/Assouan, où aucun fait d'une telle portée ne semblait justifier la fabrication d'objets religieux et d'ex-votos, deux éléments pourraient évoquer des faits analogues. Dans la célèbre description des monuments chrétiens par Abū Ṣāliḥ, celui-ci mentionne une église, aux environs d'Assouan, à côté de laquelle se trouve un point d'eau; à proximité de celui-ci, l'empereur Dioclétien, lors de la grande persécution, aurait versé le sang de nombreux martyrs (1). Par ailleurs, dans son texte, Abū Ṣāliḥ signale la présence de l'église de Anba Hadra, sur l'île d'Eléphantine, dans laquelle se trouve le tombeau du saint (2). On connaît l'impact local de la personnalité d'Anba Hadra, qui, avant d'avoir été consacré évêque d'Assouan, à l'époque du patriarche Théophile (385-412 après J.-C.), vécut en ermite dans le désert : on lui amenait des malades et des possédés, qu'il était réputé guérir. Le Deir Anba Hadra, signalé par Abū Ṣāliḥ, est l'actuel couvent Saint Siméon, construit beaucoup plus tard (3) et à un emplacement autre que celui du sanctuaire ayant conservé le corps du saint. On ne saurait oublier la proximité de Philae, siège d'un évêché, possédant quelques églises et témoignant du triomphe du christianisme sur le paganisme.

Il est possible que de ces sanctuaires les fidèles aient pu venir chercher un liquide chargé de la bénédiction du lieu, et en remplir des flacons, selon un usage fort répandu en chrétienté orientale et en Egypte. Le premier lieu ici évoqué, sanctifié par des martyrs et proche d'un point d'eau, peut être l'objet d'une dévotion toute particulière et l'occasion de se munir d'une eulogie, sous forme d'eau, et éventuellement d'huile; on rappellera, à propos du doc. 7, que le triomphe de la croix, ici mentionné, est généralement lié aux martyria. L'existence de ces sanctuaires, d'un rayonnement certes local, expliquerait à la fois l'existence d'ampoules à eulogie, fabriquées dans les ateliers d'Eléphantine, et leur nombre limité, puisque jusqu'à présent, à l'exception des exemplaires des Musées Copte et du Louvre, et vraisemblablement des fouilles allemandes, aucun objet de ce type n'est connu.

de l'huile de cette lampe, on l'emportait au loin, elle servait à oindre les malades, elle guérissait quelque maladie que ce fût », Kaufmann, Zur Ikonographie des Menas-Ampullen, Cairo, 1910, p. 43.

(1) La traduction du texte arabe de Abū Ṣāliḥ par Evetts et Butler, *The Churches and Monasteries of Egypt and Some Neighbouring Contries attributed to Abû Sâlih, the Armenian*, Oxford, 1895, p. 283, est la suivante: « Here, near the Fortress, and on the east side of it, there is a church of the Four Living Creatures, beneath which there is a pool of water; and beside this

it is said that Diocletian, the unbelieving emperor, shed the blood of many martyrs ». Mentionné par Thimm, Das christlisch-koptische Ägypten in arabischer Zeit, Beihefte zum TAVO, 41/1, Wiesbaden, 1984, p. 228.

(2) Evetts et Butler, o.c., p. 276; Thimm, o.c., 41/1, p. 227; cf. aussi O'Leary, *The Saints of Egypt in the Coptic Calendar*, Amsterdam, 1974, p. 140.

(3) Evetts et Butler, o.c., p. 276; Thimm, o.c., 41/2, 1984, p. 664 sq.; id., 41/3, 1985, p. 1045-1046.

Enfin, une dernière hypothèse, éventuellement compatible avec les précédentes, concernerait la situation géographique de la région d'Assouan: on pourrait mettre en relation avec la première cataracte et la crue du Nil certains objets, dont les figurines et quelques lampes, en particulier du type à la grenouille; ceux-ci auraient pu constituer des ex-votos de fertilité.

DOCUMENTS

Les documents, ici présentés, proviennent tous du contexte signalé plus haut, « partie sud du portique du grand temple », le 11 janvier 1911.

Moules de lampes

1. inv. 10031/66989 (Pl. IX).

nºs 8 et 9 du carnet Clédat

 $11 \times 11,3$; ép. : 3,7

Ouelques ébréchures; surface externe écaillée; plusieurs morceaux ont été recollés.

Moule de lampe arrondi.

Surface interne : en relief, deux protubérances coniques à sommet arrondi correspondant aux trous du bec et d'alimentation. En creux : médaillon délimité par un cercle, orné de quatre fleurs à cinq pétales; pourtour : rangée formée d'une alternance de motifs floraux différents et d'un animal peu aisé à identifier; rangée externe : inscription : ΕΓω ΕΙΜΙ ΤΟΦΟC ΚΑΙ ΖωΗC Κ⁹(ΑΙ) ΑΛΗΘΙΑ, « je suis la lumière, la vie et la vérité »; l'inscription est bordée d'une ligne de points.

Surface externe : petits tenons aplatis sont ajoutés près du bord, répartis tous les 2 cm environ; figure une bande, formée de deux lignes incisées, à incisions internes obliques.

Opposition de traitement entre le relief en creux profond des lettres et des fleurs, et celui, peu accentué, de l'animal. On notera les particularités graphiques du A et du I, sommet du A avec un point, extrémités du I avec points. Le second KAI serait abrégé sous la forme K².

Commentaire:

Paraissant d'inspiration johannique, l'inscription diffère néanmoins du verset 14, 6 de l'Evangile de Saint Jean, « je suis le chemin, la vérité, et la vie » s'agit-il d'une connaissance imparfaite du texte grec néo-testamentaire ou bien de l'influence d'un texte apocryphe? Une inscription analogue figure sur une lampe grenouille, originaire vraisemblablement de la même région : « je suis la résurrection », Lanzone, *Dizionario*, 5, pt. 1, Turin, 1885, p. 853.

2. inv. 10012/68700 (Pl. IX).

Nº 1 du carnet Clédat

 $9,4 \times 7,5$; ép.: 2,8

Brisée en deux, elle a été recollée; manquent quelques petits fragments à l'endroit de la cassure.

Moule de lampe ovale.

En relief, deux protubérances coniques correspondant aux trous d'alimentation et du bec.

En creux : ligne en creux délimitant le médaillon, décoré d'une croix, chaque branche étant représentée par un motif floral (grenade ?); entre les branches, un triangle à base étroite. Sur le pourtour du réservoir, une inscription grecque : Ο ΑΓΙΟC ΑΠΑ CTEΦANOC (1), précédée d'un sigle triangulaire, que l'on retrouve dans le motif central, et bordée d'une ligne ponctuée.

Sur la surface externe, incisées avant cuisson, figurent au milieu trois lettres grecques PNF; bien que non surlignées, il s'agit vraisemblablement d'une indication chiffrée, 153, par comparaison avec les lettres surlignées du doc. 4; perpendiculairement à ces trois lettres, et proche du rebord, une bande de stries obliques internes, que supportent trois groupes de doubles lignes verticales.

3. 10123/68701 (Pl. IX).

Nº 2 du carnet Clédat

 $9,4 \times 7,3$; ép.: 2,3

Manque la partie arrière du moule.

Moule de lampe ovale.

En relief, les deux protubérances coniques correspondant aux trous du bec et d'alimentation.

En creux : deux cercles concentriques délimitant le médaillon, décoré d'une croix grecque, entre les branches desquelles figure un point; sur le pourtour du réservoir, une inscription grecque : ... ΤΟ ΑΓΙΟΥ (CT) ΕΦΑΝΟC. Entre le bec et le médaillon, ove encadré de trois lignes concaves, ajouté après façonnage du moule.

Surface externe : tenons de préhension semi-circulaires, près du bord; incisions, avant cuisson : un A, avec points aux intersections des lignes; bande remplie de stries obliques, reposant sur deux doubles losanges, toute proche du bord.

(1) Au 6° siècle, Théodore, évêque de Philae, église, à saint Etienne, premier martyr, Munier, dédie le pronaos du temple d'Isis, converti en BSAC 4, 1938, p. 45; cf. infra, doc. 3.

Notons la forme particulière du A, aux jambes convexes; du Y, la pointe inférieure marquée d'un point.

4. inv. 10121/68706 (Pl. X).

Nº 40 du carnet Clédat

 16.3×8 ; ép. : 4.8

Moitié, dans le sens de la longueur, seule conservée.

Moule d'une lampe à la grenouille.

En relief : protubérance conique à sommet arrondi, correspondant au trou central d'alimentation.

En creux : pattes de la grenouille, une partie de la tête; le corps est sous forme d'une cavité assez profonde incisée de lignes concentriques de points, destinés à rendre l'aspect granuleux du corps du batracien; sur un côté de l'animal, est représenté un lion tirant la langue, encadré de deux chiens l'assaillant (1). Le reste de la surface est parsemé de rosaces et de palmettes.

Surface externe: proches du bord du moule, des tenons modelés sont fixés pour faciliter le retrait de la valve après moulage; sont incisés, avant cuisson, un K et un Z surlignés; il s'agit vraisemblablement d'un nombre, 27. Sous le K est incisée une marque incomplètement conservée: un croissant peu épais, d'où partent quatre lignes verticales, perpendiculaires au croissant. Ce sont en tous cas des marques de l'atelier ou de l'artisan ayant produit ce moule, indiquant vraisemblablement qu'il s'agit du façonnage d'un certain nombre de lampes.

Commentaire:

Le lion, imprimé à l'aide d'un sceau vraisemblablement métallique, se retrouve sur un autre moule, inv. 10079; on remarque cependant quelques modifications de détails des poils de l'animal, retouchés à l'aide d'un instrument tranchant produisant de fines stries.

5. inv. 10134/68702 (Pl. X).

Nº 13 du carnet Clédat

 12.8×9.3 ; ép. : 4.5

Manque la partie arrière; la pellicule des surfaces interne et externe est incomplètement conservée.

(1) Nous devons à M. Rassart-Debergh l'identification d'un combat d'animaux.

Moule de lampe ovale, concavité près du bec.

En relief, deux protubérances coniques correspondant aux trous d'alimentation et du bec.

En creux : médaillon circonscrit par un cercle et décoré d'une croix à forme de rosace, les extrémités des branches marquées par des points (1). Pourtour du réservoir : inscription fragmentaire grecque : $\varepsilon M(....)H\Lambda$ (ou A), Emmanuel (?). Entre le médaillon et le bec, une croix grecque, aux branches à extrémités ponctuées, et un lion à queue recourbée et tirant la langue.

Certains détails de l'animal (les poils en particulier) sont repris à l'aide d'une pointe fine après impression du motif dans le moule. On remarquera que certains éléments de décor ainsi que certaines lettres sont ponctuées à leurs extrémités.

Commentaire:

Un lion identique figure sur une lampe de type grenouille, portant l'inscription « je suis la résurrection », précédemment citée, Lanzone, *Dizionario*, 5, 853.

AMPOULES ET GOURDES

6. inv. 10128/68717 (fig. 1.1) (Pl. XI).

Non retrouvé parmi les indications de Clédat 15 × 16,3; Ø max. : 20; ép. : 6,2 Un quart du moule est conservé; le col est incomplet.

Le col, court, est divisé par une rainure.

En creux : croix centrale formée de quatre bandes de chevrons rayonnant à partir d'une cavité centrale. Deux des quatre branches de la croix sont limitées d'une croix « grecque », les deux autres d'une palmette. Une première bande concentrique est constituée d'une alternance d'arcs en fer à cheval, à stries obliques; une seconde, délimitant le bord de la panse, est formée d'une série d'arcs en fer à cheval presque fermés, à l'intérieur desquels figurent une palmette. Une ligne profonde cerne la zone décorée de la panse.

Le revers porte, sur ses bords, une succession de tenons jointifs, d'une dimension de l'ordre de 2,5 sur 2 cm. La surface porte des traces de raclages verticaux et obliques, sous forme de pans irréguliers et de stries fines; elle est revêtue d'un engobe rouge brillant.

(1) Ces cercles de petite taille situés aux extrémités des branches procéderaient d'une imitation

de croix en métal aux branches bouletées, Metzger, o.c., p. 22.

7. inv. 10027/68708 (Pl. XI)

Nº 12 du carnet de Clédat

 $14,2 \times 9$; Ø max.: 16,5; ép.: 2,7

Un tiers seulement conservé.

En creux : fragment d'une croix grecque, dont il ne subsiste qu'une seule branche, aux extrémités ponctuées; s'intercale entre les branches de la croix une rosace à sept pétales et à longues tiges; le pourtour de ce motif central bordé d'une ligne de points porte une inscription grecque, dont il ne reste que : ...] (C)TAYPOC AEI NIKA « ... croix toujours victorieuse ». Cette inscription est elle aussi bordée d'une ligne de points.

Le P et le Y sont ponctués à la base, le A au sommet.

Commentaire:

Sur ce type d'inscription, qualifiant la croix, van Moorsel, « The worship of the Holy Cross in Saqqara. Archaeological Evidence », *Theologia Crucis-Signum Crucis*, Tübingen, 1979, p. 413 et n. 38 et Rassart-Debergh, « Le thème de la croix sur les peintures murales des Kellia, entre l'Egypte et la Nubie chrétiennes », *Nubische Studien*, 1986, p. 364, fig. p. 367.

8. inv. 10124/68713 (fig. 1.2), (Pl. XI).

Nº 47 du carnet Clédat

 $13,2 \times 13,8$; Ø max. : 25-26; ép. 5,5

Col complet; manquent les deux tiers de la panse.

Le haut col (7,5 cm) porte deux profondes rainures à mi-hauteur; une croix grecque pattée semble pendre de la rainure inférieure; deux autres rainures figurent, l'une en haut correspondant au rebord, l'autre à la base correspondant à une gorge séparant le col et la panse. La panse, elle-même, porte trois registres concentriques : le plus proche du centre, incomplet, présente seulement l'extrémité d'ondulations ou d'arcs de cercles limités par une rangée de points; le second registre comprend une inscription grecque pattée : TOY Aṛ(IOY)...; la bande circulaire externe, bordée de lignes de points, est composée de fleurs, rosace à pétales multiples, alternant avec une fleur à quatre pétales ponctués.

Parmi les particularités relatives à l'exécution de ce moule, le A et le T sont ponctués aux extrémités, un poinçon à bout circulaire est employé pour indiquer les lignes ponctuées; deux stades de façonnage du moule sont discernables : forme générale de la gourde et des rainures du col tout d'abord; puis, à main levée, incision des lignes circulaires pour délimiter les registres, enfin application des poinçons.

9. inv. 10028/68710 (Pl. XII).

```
N° 14 du carnet Clédat
13,1 × 7,7; Ø max. : 16; ép. : 4
```

Fragment de rebord seul conservé; deux morceaux recollés.

Du centre vers le bord : une bande formée d'une alternance de trois motifs floraux, une rosace à cinq pétales, deux autres motifs végétaux non identifiés; une ligne d'inscription grecque lacunaire : ...]AC $\in N\Delta O \equiv ON \Theta \in O\Delta O [... \ll ...$ (le) célèbre Théodo(re) ... »; enfin, une ligne de points délimitant l'inscription.

Sur le bord de la surface externe, des tenons sont approximativement répartis tous les 2 cm. Une des particularités du traitement décoratif consiste en l'utilisation d'un instrument à extrémité arrondie, appliquée à la base de certaines fleurs. On notera par ailleurs la forme de l'alpha.

Commentaire:

Le personnage ici mentionné est plus vraisemblablement un Théodore, au nom répandu dans l'Egypte chrétienne, qu'un Théodose, si l'on juge par le nombre de saints au nom de Théodore, quinze exemples de ce nom, commémorés dans le Synaxaire, D.L. O'Leary, The Saints of Egypt in the Coptic Calendar, Amsterdam, 1974, p. 261-268, pour un seul Théodose, ibid., p. 268. Parmi les personnages, auxquels l'épithète ἔνδοξος serait susceptible de s'appliquer, on pourrait ici reconnaître Théodore, disciple de Pachôme, dont le rayonnement spirituel s'est étendu à la Haute Thébaïde, ce qui paraîtrait compatible avec l'origine géographique du document. Si l'on en juge par certaines inscriptions, peuvent être invoqués aux côtés de Pachôme, son maître, Palamon, et ses disciples, Petronius, Théodore et Horsiesius, M. Cramer, Koptische Inschriften im Kaiser-Friedrich-Museum zu Berlin, Textes et documents, SAC 7, Le Caire, 1949, p. 40-41. Vu que Théodo(re) et son qualificatif n'occupe qu'une place restreinte sur l'ampoule, on pourrait supposer la restitution du nom de ces autres saints, auxquels il est généralement associé. S'il s'agit d'un Théodore, on pourrait aussi évoquer le Stratélate, particulièrement honoré dans l'Egypte chrétienne, sans oublier l'évêque de Philae, Théodore, qui contribua, au 6° siècle, à implanter définitivement le christianisme à Philae, Munier, BSAC 4, 1938, p. 44-45.

10. inv. 10030/68709 (Pl. XII).

Nº 6 du carnet Clédat

 $15 \times 13,3$; Ø max. : 15,5; ép. : 3,4

Moitié de la panse conservée; manque le col; trace de colle sur une partie de la cassure.

1 1

Du centre vers le bord : une croix grecque aux extrémités ponctuées; une inscription : TOY (ΑΓΙΟΥ) ΟΝΟΦΡΙΟC (1); une ligne de points; une bande de motifs floraux, deux types alternant. Le médaillon de la panse est limité par deux lignes de courtes stries.

La bordure du revers porte des demi-pastilles aplaties, du type habituel.

GROUPE 2

11. inv. 10120/68715 (fig. 1.3), (Pl. XIII).

N° 42 du carnet Clédat

H.: 16; lrg.: 13,9; ép.: 4,6

Moitié supérieure conservée, à l'exception d'une partie du rebord

Engobe rouge orangé mat.

Col haut de 7,5 cm du rebord à la rainure inférieure, à décrochement interne sous le rebord; double rainure à la base du col.

La panse, dont la partie conservée est l'épaule de profil oblique, présente un décor disposé en deux registres superposés; le registre supérieur est divisé, verticalement, en trois parties : une bande centrale à trois motifs floraux distincts, encadrée de chaque côté d'une zone formée d'une imbrication d'arcs de cercles, de type écaille de poisson. Le registre médian, séparé de l'épaulement par une ligne de points, comprend une succession horizontale de triangles, disposés tête-bêche; ces triangles sont formés d'une double rangée de stries; à l'intérieur de chaque triangle, un double arc de cercle, opposé à la pointe du triangle, et enfermant une palmette.

On peut distinguer deux stades de façonnage : tout d'abord, application du moule sur une matrice, donnant la forme générale, panse et col en une seule partie, motifs des écailles de poisson, au relief assez mou, disposition générale des registres de l'épaule; ensuite, on procède à l'impression des autres éléments décoratifs au poinçon, de deux types : un poinçon, destiné aux motifs floraux, au relief en creux relativement grossier; un second type de poinçon, d'une matière et d'une précision telles que les décors estampés du registre médian ont l'apparence d'une dentelle.

Sur la surface externe, des tenons aplatis sont disposés près du rebord; sont incisées deux bandes, à stries obliques, prêtes à s'entrecroiser, et deux lettres grecques ПВ, qui pourraient figurer des chiffres, 82.

(1) Sur la fiche de l'objet, figure après TOY, ment manquant, dont il ne reste actuellement $A\Gamma(IOY)$, vraisemblablement inscrit sur le fragque des traces de colle.

71

1987

12. inv. 10138/68716 (Pl. XIII).

Non retrouvé dans le carnet Clédat

H.: 14,6; lrg.: 7,8; ép.: 4,1

Seule une moitié de la partie supérieure du moule est conservée.

Col haut, une rainure horizontale à la base.

Le registre supérieur de la panse est constitué de languettes allongées, l'arrondi situé vers le bas est marqué intérieurement d'un point; le registre médian, encadré de lignes de points, comprend le même motif de double arc de cercle délimitant une palmette que celui du document 11, et dont la finesse est tout à fait comparable.

Sur la surface externe, subsistent quelques tenons irréguliers et une partie de bande à stries obliques incisées.

FIGURINES

13. inv. 10080/68718 (Pl. XIV).

Nº 17 du carnet Clédat

H.: 14,3; lrg.: 7,7; ép. 2,4

Complète.

Moule de la face d'une « orante », debout, bras dressés, les mains à la hauteur des épaules. Elle est vêtue d'une longue tunique, au bord inférieur frangé. Les seins sont marqués par de petits cercles concentriques; elle porte un collier d'où pend un ornement rond. La coiffure est pointue; la chevelure est indiquée par des stries rayonnantes autour du visage, les yeux sont ronds.

Le façonnage du moule est effectué par application sur une forme, produisant ainsi l'aspect général. Les détails, tels que les cheveux, le collier et la frange de la tunique sont ensuite précisés par des stries incisées; les yeux, les seins et l'ornement médian sont marqués par un poinçon à extrémité annulaire.

Le revers du moule, légèrement bombé, porte des indications incisées : deux bandes en arceaux, striées, d'où pend une croix inscrite dans un cercle, correspondant à l'arrière de la tête; deux autres au niveau des bras; deux triangles emboîtés sur la base arrière du revers. Il s'agit vraisemblablement de notations destinées à faciliter l'exécution finale de la figurine en positif, au cours du façonnage du revers.

14. inv. 10125/68719

Nº 45 du carnet Clédat

H.: 11,2; lrg.: 9,3; ép.: 3,3

Partie supérieure seule conservée.

11.

Fragment de moule de la face d'une « orante », d'un type apparenté à celui du document 13. Il s'en distingue néanmoins par la forme des yeux, ovales et tombants, la bouche soulignée par une ligne incisée; les stries, représentant les cheveux, sont inscrites dans un bandeau frontal; un collier autour du cou porte une croix « grecque »; un second collier, plus long, est simple, strié, sans ornement.

La technique de façonnage du moule est identique à celle du document précédent. Le revers est ponctué, sur les bords, des tenons de préhension du type habituel. Est indiquée par une incision une bande verticale, légèrement incurvée, à stries obliques, que délimite une marque, un delta (?).

15. inv. 10130/68722 (Pl. XIV).

N° 36 du carnet Clédat H.: 13,6; lrg.: 14,7; ép.: 3 Manque la tête de la monture.

Deux cavaliers sont assis sur un quadrupède à large encolure, un chameau probablement. Le premier cavalier est de taille adulte, alors que le second, assis derrière lui et passant son bras à la taille, est de plus petite taille et pourrait être un enfant. On distingue de ces personnages l'ovale des têtes, les bras et la jambe du second cavalier.

Aucune retouche n'a été effectuée sur le moule, après façonnage sur le prototype; à l'exception du profil de la tête du premier cavalier, les détails n'apparaissent pas très clairement.

Le revers du moule porte une bande horizontale barrant sa partie supérieure. Sur la zone correspondant à l'encolure de l'animal, figure l'extrémité de lignes à bouts ponctués.

16. inv. 10137/68724 (Pl. XIV).

Nº 32 du carnet Clédat

H.: 9,5; lrg.: 15,4; ép.: 2,7

Tête et dos du cheval seuls conservés.

Moule de figurine de cheval.

Le cheval est harnaché : deux brides striées sur l'encolure; selle trapézoïdale limitée par un double bourrelet en creux; un motif en losange figure sur la selle elle-même. Aucun détail morphologique n'apparaît, à l'exception de l'oreille.

Sur le revers, les tenons de démoulage sont irrégulièrement disposés sur le bord externe, l'espacement variant de 2 à 4 cm; une marque en creux, faite sans doute à l'aide d'un poinçon ou d'un sceau, représente le chrisme, aux branches horizontales pattées; à côté du chrisme, figure, horizontalement, une autre marque en creux, difficile à interpréter.



doc. 1 = inv. 10031





doc. 2 (face et revers) = inv. 10012



doc. 3 = inv. 10123

Moules de lampes d'Eléphantine (Musée Copte), éch. 3 : 5. (Photographies A. Lecler).



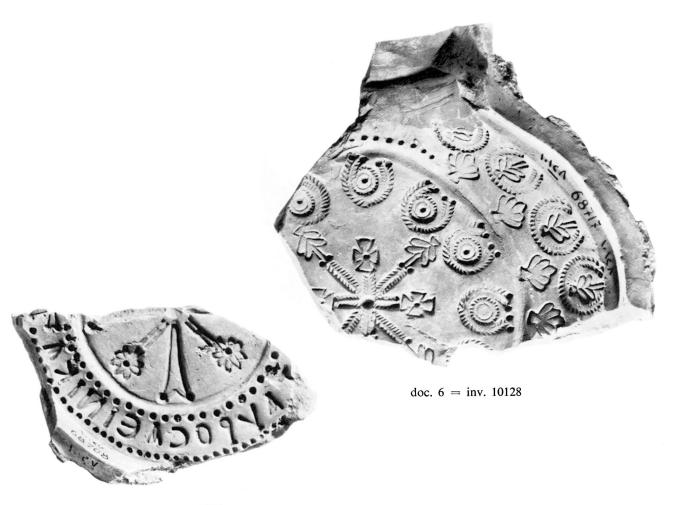
doc. 4 (face et revers) = inv. 10121



doc. 5 = inv. 10134

doc. 4 (détail) = inv. 10121

Moules de lampes d'Eléphantine (Musée Copte), éch. 3 : 5. (Photographies A. Lecler).



doc. 7 = inv. 10027



Moules d'ampoules d'Eléphantine (Musée Copte), éch. 3 : 5. (Photographies A. Lecler).

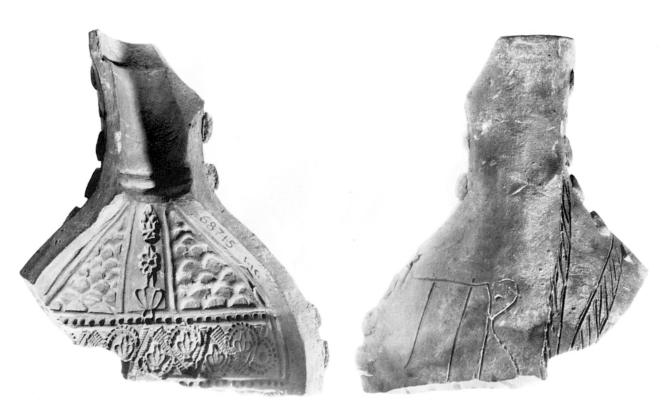


doc. 9 = inv. 10028



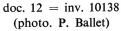
doc. 10 = inv. 10030

Moules d'ampoules d'Eléphantine (Musée Copte), éch. 3 : 5. (Photographies A. Lecler).



doc. 11 (face et revers) = inv. 10120 (photo. A. Lecler)

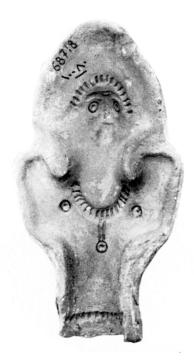






doc. 11 (détail) = inv. 10120 (photo. A. Lecler)

Moules de flacons d'Eléphantine (Musée Copte), éch. 3 : 5.

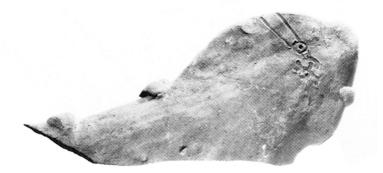


doc. 13 = inv. 10080 (photo. P. Ballet)



doc. 15 = inv. 10130 (photo. P. Ballet)





doc. 16 (face et revers) = inv. 10137 (photo. A. Lecler)

Moules de figurines d'Eléphantine (Musée Copte), éch. 3 : 5.